

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2016

Le conseil municipal d'Autouillet s'est réuni en séance publique ordinaire le jeudi 3 novembre 2016 à 20H30 sous la présidence de Madame Françoise LÉNARD, Maire

Étaient présents : Françoise LENARD, Michel JAN, Sophie LASKI, Etienne BANCAL, Arnaud DEMOUGIN, Laura GODEFROY, Geoffrey LECLERCQ, Diane MOULE de la RAITRIE, Denis WURTZER

Absent excusé : Nathalie GARNIER (mandat à Michel JAN) ;

Secrétaire de séance : Laura GODEFROY ;

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Après lecture du précédent compte-rendu qui est accepté à l'unanimité,

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'en section de fonctionnement, il convient de réaliser un virement de crédit d'un montant de 5 387 € compte tenu de l'importante augmentation du FPIC ;
Considérant qu'en section d'investissement, il convient de réaliser un virement de crédit d'un montant de 1 600 € compte tenu d'un nombre important de panneaux de voirie à remplacer suite à des dégradations volontaires ou non ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les virements de crédits suivants :

Crédits à réduire :

Dépenses de fonctionnement	- Chap 022	- Dépenses imprévues	- 4 741,00 €
Dépenses de fonctionnement	- Chap 11	- Art 615221 (<i>Entretien Bâtiments Publics</i>)	- 646,00 €
Dépenses d'investissement	- Chap 020	- Dépenses imprévues	- 1 600,00 €

Crédits à ouvrir :

Dépenses de fonctionnement	- Chap 014	- Art 73925 (<i>FPIC</i>)	+ 5 387,00 €
Dépenses d'investissement	- Chap 21	- Art 2157 (<i>Matériel et outillage de voirie</i>)	+ 1 600,00 €

- **CONSTATE** que le montant des dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2016 initial n'est pas modifié et s'élève respectivement à la somme de

Dépenses de fonctionnement au BP 2016	431 141,00 €
Dépenses d'investissement au BP 2016	584 700,00 €

REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Comme chaque année, les loyers des logements communaux sont révisés au 1^{er} janvier en tenant compte de l'indice INSEE de référence des loyers du dernier trimestre connu (3^e trimestre 2016 de 125,33) soit une augmentation de 0,06 %.

Mme le Maire propose au Conseil de reporter la révision des loyers à l'année prochaine compte tenu de la faible augmentation de l'indice.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas appliquer la révision annuelle du loyer des logements communaux pour l'année 2017.

ADHESION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES / HAUTS DE SEINE AU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

Vu les dispositions de l'article 30 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion

Vu les dispositions de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant la demande de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts de Seine de s'affilier au Centre de Gestion,

Considérant que cette demande est subordonnée à l'avis préalable de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés,

Considérant que les membres du CIG disposent d'un délai de deux mois à compter du courrier du CIG en date du 23 août 2016 pour faire part de leur opposition éventuelle à cette affiliation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts de Seine au CIG Grande Couronne.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR D'YVELINES »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999,

Considérant que le rapport d'activité de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » doit être communiqué à chaque commune membre de la CC Cœur d'Yvelines

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines ».

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les travaux de l'école : La peinture du sas de l'entrée, du hall et des toilettes de l'école a été refaite. Il conviendra de prévoir au budget de l'année prochaine le changement des armoires du local de stockage et l'écran de projection qui est hors d'usage.
- Travaux de voirie : La deuxième tranche de travaux, c'est-à-dire la seconde tranche de la route de Boissy et la route de la Haye Frogeay, est terminé.
- Cérémonie du 11 novembre : La cérémonie a lieu à 10h15. L'inauguration officielle du terrain multisports « CITY » se déroulera à 12h00 en présence de M. David DOUILLET. Les invitations seront distribuées demain.
- Vœux du Maire : La cérémonie des vœux du Maire aura lieu à la Maison du Village.
- Stationnement Route des Châteaux : Il existe un problème de non-respect de stationnement Route des Châteaux. Le Maire envisage de verbaliser les véhicules mal stationnés après un ultime rappel par courrier.
- Aide sociale : Le CCAS d'Autouillet a accepté de prendre à sa charge une partie de la dette « cantine-garderie » d'une famille du village en difficulté.
- Remise en état de l'Eglise d'Autouillet : Mme le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de réactualiser l'étude de remise en état de l'Eglise d'Autouillet. Le Chœur, les vitraux et les boiseries sont notamment à refaire. Les membres du Conseil décident à l'unanimité la réactualisation de cette étude. Mme Moulé de la Rairrie se propose de suivre le dossier avec Mme le Maire.
- Demande de subvention : Le collègue Maurice Ravel de Montfort l'Amaury sollicite une subvention pour un voyage du ski d'un coût total de 405 € par élève. Nous avons 6 élèves concernés. Le Conseil donne son accord pour une subvention d'un montant de 500 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30